

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
26 NOVEMBRE 2020

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	11
Votants	13

OBJET :
6. VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION AUX BUDGETS
ANNEXES DU CCAS.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 15/12/2020
Reçu en préfecture le 15/12/2020
Affiché le
ID : 059-265904003-20201203-15122020D06_AB-DF

L'an deux mil vingt, le jeudi trois décembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Margaret BOUVET, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Jean-Pierre ENGELAERE, Roger CODEVILLE, Joël BACLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON et M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Vu la délibération du 21 juillet 2020, le Conseil d'Administration autorisant le versement d'une subvention de fonctionnement pour les budgets annexes du CCAS et au regard de la 1^{ère} année de création des budgets annexes, Centre Social Stéphane Hessel, service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, Portage repas, les Récollectines, et au regard des différentes écritures internes correspondantes, il y a lieu de revoir le montant des subventions allouées à ces budgets, à savoir :

- Pour le Centre Social Stéphane Hessel, d'un montant de 157 000€, déduction faite à l'avance de 120 000€ versée suite à la délibération du Conseil d'Administration du 03 décembre 2019 et de l'avance de 100 000€ suite au certificat du 15 avril 2020 (pendant la période de confinement),
- Pour le service d'Aide et d'Accompagnement et Portage de repas le versement sera de 128 000€ et non de 158 000€ (baisse de 30 000€).
- Pour les Récollectines le versement sera de 65 000€ et non de 78 000€ (baisse de 13 000€).

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le retrait de la délibération en sa séance du 21 juillet 2020 et autorise le nouveau montant de versement d'une subvention pour ses budgets annexes, sus mentionnées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.